

Point à l'ordre du jour : Mise à jour sur le plan d'action contre le racisme

Résumé

Le programme d'action contre le racisme – ou programme d'action antiracisme – a vu ce trimestre la création de deux groupes de soutien – à savoir le sous-comité du Conseil d'administration sur l'antiracisme, et groupe de travail du Secrétariat sur l'antiracisme.

Action requise

Le Conseil d'administration de **prendre note** de cette mise à jour.

Introduction :

Le programme d'action antiracisme a été soutenu ce trimestre par la création de deux groupes qui s'engageront plus profondément dans la lutte contre le racisme au sein de la Fédération. Cela fait partie des actions de réponse et prévention de l'IPPF de toutes les formes de racisme au sein de la Fédération, que ce soit dans ses politiques, procédures et/ou programmes.

Cette note est à guise d'information du CA pour sa réunion de décembre.

A un an de l'Assemblée générale (AG) 2022 de l'IPPF, il est clair que nous devons parvenir à certains résultats.

Sur la base de la réponse de la direction au rapport d'audit, un plan d'action a été élaboré qui culminera lors de l'AG.

Il s'agit d'un ensemble de principes clés qui seront intégrés au nouveau plan stratégique de l'IPPF, une fois que les AM les auront approuvés après en avoir débattu lors de l'AG. Si on le place dans le contexte du processus de réforme élargi de l'IPPF, ce travail fait également partie de l'agenda de développement qui alimente aujourd'hui divers débats dans le monde sur la décolonisation et la décolonialité.

L'AG sera en outre l'occasion de témoigner des progrès réalisés dans ce travail. En collaboration avec le groupe de travail et le sous-comité du Conseil d'administration, nous nous efforcerons d'/de:

- Intégrer l'antiracisme à toutes nos actions, tous nos travaux et à notre culture organisationnelle, avec une compréhension spécifique et ciblée de l'intersectionnalité et de la manière dont celle-ci est intégrée dans l'organisation.
- Etablir principes et éthique pour une IPPF véritablement antiraciste.
- Intégrer une formation obligatoire à la lutte contre le racisme dans nos formations de base.
- Revoir toutes nos politiques et procédures et y intégrer des principes antiracistes.

Ces éléments constituent un modèle pour le plan d'action contre le racisme, dont les activités sont réparties comme suit dans un avenir prévisible :

| 4 ^{ème} trimestre 2021 | 2 nd et 3 ^{ème} trimestre 2022 | 4 ^{ème} trimestre 2022 |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Création du sous-comité du CA et du groupe de travail élargi - Plan de communication - Plan de formation | <ul style="list-style-type: none"> - Structures en place pour soutenir le développement et la mise en œuvre du plan d'action - Plan d'action mis au point et en oeuvre pour le PdA - Extension aux/sensibilisation des AM | <ul style="list-style-type: none"> - Alignement sur les stratégies et politiques institutionnelles clefs - PdA aligné et intégré au planning stratégique de l'IPPF 2021-2022 - Déclaration de reconnaissance publique – Assemblée de Genève - 2022 - Inclus à la nouvelle stratégie de l'IPPF – 2023-2028 |

La répartition des activités à ce jour se résume à l'/la :

1. Etablissement du sous-comité antiracisme du CA

Le sous-comité antiracisme du Conseil d'administration est présidé par Bience Gawanas.

Les autres membres du sous-comité du Conseil sont les suivants:

- Andreas Prager
- Surakshya Giri
- Rosa Tchonang
- Sami Natsheh
- Rose-Marie Belle Antoine

Le sous-comité s'est réuni deux fois cette année (25 août et 16 septembre) et a participé à la rédaction d'une déclaration du Conseil d'administration sur l'antiracisme, envoyée ensuite au Secrétariat ainsi qu'aux associations membres.

2. Création du groupe de travail sur l'antiracisme du Secrétariat

Le groupe de travail du secrétariat a été créé en octobre 2021. Après l'élaboration de ses attributions diffusées au personnel du Secrétariat au début octobre, 14 actes de candidatures environ ont été reçus de personnes désirant faire partie du groupe de travail. Deux membres ont depuis démissionné et le groupe de travail élargi nouvellement formé compte donc 12 membres représentant chaque région du Secrétariat.

- a. Le groupe de travail s'est ensuite constitué en cinq sous-comités qui travailleront sur les points suivants :
 - i. Développement d'une formation à l'antiracisme
 - ii. Communication du Plan d'action au Secrétariat
 - iii. Counselling
 - iv. AM
 - v. Modernisation et mise à jour des politiques et procédures pour y inclure les principes de l'antiracisme.

- b. En ce qui concerne la formation, des modalités et des principes destinés à orienter le travail à long terme de l'IPPF dans ce domaine seront mis au point.

3. Budget :

- a. Le Secrétariat a alloué un budget au plan de travail et aux activités que le groupe de travail surveillera.

Conclusion :

Bien que certaines des recommandations clés nécessitent une analyse plus approfondie, il existe un engagement profond pour lutter contre la discrimination raciale aux niveaux institutionnel, interpersonnel et structurel au sein de la Fédération. La mise en place du plan d'action de l'IPPF doit impérativement se faire dans une optique intersectionnelle. Il s'agit d'incorporer une réflexion pensée dans l'optique de la décolonisation qui tiendra également compte des inégalités que l'on trouve dans le secteur des SDSR. L'IPPF doit axer sa réflexion sur l'invention de nouvelles méthodes de travail et sur la manière de devenir un leader d'opinion dans ce domaine afin de s'assurer que ce travail a des répercussions sérieuses dans le secteur des SDSR.

Grâce aux actions décrites ci-dessus, nous pouvons créer un environnement où chacun-e se sent en sécurité, valorisé-e, respecté-e et où la tolérance zéro pour le racisme est appliquée au sein de la Fédération.